BUREAUX : RUE NAIN, 1,

ROUBAIX-TOURCOING :

RNAL DE ROUBA QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL L'abonnement continue avis contraire

DIRECTEUR-GERANT : A. RE BOUX

Le Nord de la France

Trois mois. 14 r . . 27 .

Annonces; 20 centimes la ligne Réclames: 25 centimes - On traite à forfait.

On s'abonne et on reçoit les annonces: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussé A PARIS, chez MM. Havas, Laffite-Bulier et Cie place de la Bourse, 8; BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX, 6 JUIN 1872

BOURSE DE PARIS DU 6 JUIN ************* 78 25 86 80

(Voir à la troisième page les dépêches

ELECTION D'UN DÉPUTÉ à l'Assemblée nationale

CANDIDAT

du comité conservateur libéral

M. BERGEROT Membre du Conseil général

M. A. Bergerot, candidat du département du Nord, adresse la circulaire suivante aux électeurs

Messieurs les électeurs,

Vous m'avez donné, le 7 janvier dernier, 81,688 suffrages. Cette marque éclatante de votre confiance m'impose, encore une fois, le grand devoir de mettre de côté mes goûts et mes intérêts les plus chers, pour acquitter envers vous une dette de reconnaissance.

Lasituation du pays est restée la même, mes sentiments ne se sont modifiés en rien, et permettez-moi de replacer sous vos yeux la profession de foi que je vous ai adressée, dans cette circonstance grave, en sollicitant votre appui ; elle est encore l'expression fidèle de mes convictions:

« Electeurs,

· En acceptant la candidature, je ne veux qu'une chose : me mettre au ser-vice d'une grande cause, celle de la patrie

de la société menacées. Le parti radical dit qu'il est aujour-d'hui le parti conservateur; il ne pourra les yeux les ruines qu'il vient de faire. Non, le véritable parti conservateur,

auquel j'appartiens, est celui qui a prè-servé d'un bouleversement général la France déjà si cruellement éprouvée par une guerre désastreuse, pour nos finan-ces et pour nos jeunes soldats, laissés sansarmes, sans habits et sans munitions

«C'est lui qui a refusé de faire rentres l'Assemblée dans Paris, pour ne par l'exposer de nouveau au joug violent et honteux d'une émeute.

«C'est lui qui veut le progrès, mais qui repousse des utopies aussi dangeu-ses au point de vue moral et religieux que pour nos intérêts matériels. C'est lui qui donne son concours efficace aux efforts du gouvernement de M. Thiers pour lavoriser la reprise du travail dans nos manufactures et dans nos campagnes, en raffermissant la tranquillité publique et en assurant l'ordre et la vraie liberté.

régulier et stable sous lequel elle veut [

» Si vous me faites l'honneur de me nommer votre représentant, je suis fermement résolu à prendre place parmi les membres de cette majorité, qui a fait preuve d'un patriotisme si éclairé, et à me dévouer, avec elle, à la défense des grands intérêts de la France et de la société.

» A. BERGEROT, » Membre du Conseil général, « Lille, le 21 mai 1872. »

L'importance des élections du Nord.

(OPINION D'UN DÉPUTÉ)

Nous extrayons les lignes suivantes d'une lettre adressée par un député du Nord à l'un de nos concitoyens:

« Nous sommes fort préoccupés des élec-tions du Nord. Toute la Chambre indistinc-tement attache une grande importance à ce qui va se passer. Car si le Nord va au Gambettisme comme le Midi, la France est perdue. La Prusse, qui cherche à rentrer en France, profitera du premier mouvement révolutionnaire, pour re-commencer à nous rançonner et à nous amointrir.

Détail caractéristique:

Dans la Somme, il y a trois candi-dats: un conservateur-monarchiste, un républicain-modéré et un républicain

Il en est de même dans l'Yonne. Or, les journaux républicains du Nord

sont unanimement favorables aux candidats radicaux de la Somme et de l'Yonne et les mettent sur la même figne que M. Deregnaucourt.

N'est-ce pas assez significatif?

Une question

Pour qui voteront os socialistes et les communards du département du

Pour M. Bergerot ou pour M. Deregnaucourt?

Hommes d'ordre, républicains honnêtes, interrogez votre conscience, et répondez!

Ecoutez comment le Progrès se moque de son public :

« Voulez-vous, vous qui vous dites et vous croyez des conservateurs, acccorder encore vos suffrages à ces hommes dont l'aveuglement a causé toutes nos révolutions, et à qui nous devons les désastres de la guerre prussienne et les impôts

écrasants qui nous accablent ? »
Vous empêcheriez plutôt l'eau de couler que d'empêcher le Progrés de mentir avec effronteric. Cause directe, absolue des désastres de la France, ils en accusent les hommes de principes. Ils sont alliés avec toute la radicaille italienne, avec la franc-magonnerie allemande, dont Bismarck est le meneur. Ils ont applaudi, encouragé Bonaparte dans toutes ses inqualitiables équipées militaires. Ils ont pour chef Gambetta, tience! le mensonge est un fer chaud, qui consume à la fin la main qui l'a fait rougir. (Vraie France).

Les déclarations électorales du Progrès sont insidieuses, mais seulement pour les imbéciles; or comme en France les niais sont en très petit nombre, nous savons que les ouvriers feront justice de ses hableries, non-sculement les ouvriers pris en général, mais encore ceux qu'il peut réclamer comme ses fidèles.

On sont les amis des Prussiens?

Nous avons publié hier une lettre de MM. de Staplande et Plichon.

En adressant cette lettre aux électeurs qui les ont envoyés à l'Assemblée nationale, MM. de Staplande et Plichon usent d'un droit que personne — nous nous l'imaginons du moins — ne songe à leur contester, même parmi les radicaux. Mais ce qui soulève l'indignation des journaux avancés, c'est le passage de cette circulaire où il est dit que, « si la Révolution venait à conquérir la majorité dans l'Assemblée, la Prusse, loin de rentrer chez elle, se précipiterait de de nouveau sur nous. »— Voici, s'écrie la République française, voici deux » députés de la droite qui ne craignent pas d'appeler la Prusse au secours » des passions de leur parti et de pro-mettre à leurs candidats l'appui et les bonnes graces de M. de Bismark. »

Quelle sonore déclamation et pleine de vide! Comment la République française, qui, après ces lignes, publie immédiatement la lettre des députés du Nord, ose-t-elle dénaturer aussi offrontément leur pensée et leur phrase? Comment compte-t-elle assez sur l'aveuglement ou le parti pris de ses lecteurs, pour espérer qu'en lisant le pas-sage dont il s'agit, ceux-ci vont y voir un appel fait à la Prusse et l'appui de M. de Bismarck, promis à M. Bergeret! De tels procédés de polémique sont vraiment inqualifiables et injustifiables; il faut se contenter de les signaler, sans qu'on puisse, en bonne conscience, s'y arrêter un moment. Mais ce qu'il faut dire, et très haut, parce que c'est très vrai,— et sans se soucier d'être accusé soi-même et sans se soucier d'être accusé soi-même de solliciter les bonnes grâces de M. de Bismarck,— ce qu'il faut dire, c'est que MM. de Staplande et Plichon ont tout à fait raison, que leur raisonnement est des plus justes, des plus patriotiques, et que le triomphe momentané du radicalisme en France, ce serait le triomphe très prochain et définitif de la Prusse dans cette même France.

Non, certes, jamais l'Allemagne, qui aujourd'hui déjà est fort peu disposée à abréger le temps de son occupation, ne consentirait à quitter nos provinces en présence d'un triomphe de la révolution radicale; non, certes, elle ne laisserait pas ainsi derrière elle un foyer révolu-tionnaire: non, certes, elle n'hésiterait pas à se ruer de nouveau sur nous, si la révolution parvenait à conquérir la > C'est lui qui donnera à la Fiance le temps de se recueillir et de se prononcer, avec réflexion, sur le gouvernement dont l'incapacité égale scule la fatuité, tet ils accusent de leurs méfaits et de leurs méfaits et de leurs méfaits et de leurs méfaits et de leurs crimes les français honnètes. Pa-

autour de nous, n'eût intérêt à nous laisser nous débattre dans une anarchie qui consommerait notre ruine, sans qu'elle eut, elle-même, la peine d'y ai-der. Eventualité possible, mais qui n'en serait que plus lamentable; situation navrante, qui rappellerait notre situation pendant le siége de Paris; blocus moral, blocus mortel, où l'Europe ne nous aides pendant le blocus matériel qui nous ja entourés de septembre 1870 à février 1871.

Cette éventualité funeste, les conservateurs doivent l'avoir sans cesse pre-sente devant les yeux; elle doit inspirer leur conduite, activer leur énergie, stimuler leur patriotisme. Qu'ils ne s'y trompent pas, MM. de Staplande et Plichon sont absolument dans le vrai : l'avenir, l'existence de la patrie sont cu-jourd'hui dans les mains des conservateurs. Si ceux-ci laissent triompher les radicaux, du même coup, ils assurent le triomphe de nos ennemis et la perte dé-finitive de la France.(Patrie)

La question des processions à Roubaix.

Sous la rubrique L'chos des départements, le journal républicain l'Evénement, publie dans son numéro du 4 juin 1872 la dépêche ou la nouvelle suivante :

Roubaix, 1er juin. - L'administration a décidé qu'elle ne s'opposerait point, cette année, à la sortie des processions.

Nousignorons la provenance de cette grave nouvelle : qu'elle émane de l'administration municipale de Roubaix ou d'une personne bien renseignée, peu nous importe. Nos lecteurs penseront comme nous, que la chose vaut la peine d'être tirée au clair : d'autant plus qu'il y a dans la teneur de la dépêche ou de la nouvelle communiquée à l'Evènement, deux mots : « cette année », pleins de promesses pour les prétrophobes et les républicains, qui out élevé la question des processions à la hauteur - ou mieux, l'ont fait descendre à la bassesse — d'une question

Les libres-penseurs, les républicains rouges de nos grandes villes ont fait, depuis quelque temps, un tel tapage à propos des processions que M. Victor Lefranc, ministre de l'intérieur, a dù intervenir. Il a adressé aux préfets une circulaire dont tout le monde a reconnu la parfaite sagesse Dans un langage sensé et qui devrait convaincre les démocrates, si l'intolérance n'était le moindre de leurs défauts, M. le ministre interprète les lois du 18 germinal an X et du 30 germinal an XI. Il déclare que les arrêtés relatifs aux processions doivent être rendus par les préfets et non par les maires, d'où il résulte que les arrêtés du maire de Marseille constituent des excès de pouvoir et devraient être cassés par le préfet, par le ministre lui-même, à défaut du préfet. « Dans les questions de cette nature, dit la circulaire ministérielle du 28 mai dernier, il importe de prendre conseil de la loi et de s'inspirer et même • temps des nécessités de l'ordre, qu'on · garantit par le respect des coutumes religieu-

Mais la loi, cette loi dont s'arment les en-

sultes sont unanimes sur ce point; et le devoir d'une administration municipale vrai-ment soucieuse de son mandat, est de s'incliner devant le vœu des populations et de respecter des traditions là où une longue pratique a montré qu'elle n'occasionnent aucun désordre. C'est M. le ministre de l'intérieur lui-même, qui, dans sa circulaire, rappelle les municipalités où les démocrates et les libres-penseurs sont en majorité, à la seule attitude qui leur convienne, celle que nous venons d'indiquer. Enfin, M. Victor Lefranc termine sa circulaire en s'en rapportant à la prudence des préfets, et en témoignant la confiance que les populations auront à cœur de prouver que, sous le régime de la République, on sait également respec-ter la religion et la liberté. Les populations religieuses de nos villes et de nos campagnes donnent certes raison au ministre de rieur, car elles respectent à la fois la liberté et la religion. Ceux-là seuls outragent la religion et violent la liberté, qui veulent, à l'exemple du maire de Marseille, surveiller d'un œil sévère les empiètements du bon Dieu, lui font sentir le poids des ordonnances de police et le traquent dans sa maison, avec défenses expresses d'oser se montrer au dehors. Ce sont les autorités républicaines elles-mèmes, les fonctionnaires relevant du ministre de l'intérieur, qui encouragent les rouges à faire bonne garde et à réclamer, de par la loi, l'interdiction de ce que, dans leur langage, ils appellent l'exhibition publique de simagrées. Si le ministre de l'intérieur tolérait de pareils écarts, il s'en rendrait com-

Nous ne voyons pas alors pourquoi le maire de Marseille, qui, sous la pression des con-seillers radicaux des Bouches-du-Rhône, a cru devoir défendre les processions extérieures dans la ville, ne serait point sévèrement blamé par le ministre de l'intérieur.Ce maire a appuyé sa décision sur la nécessité de res-pecter la liberté de conscience, et il l'a maintenue, bien que le consistoire protestant as-semblé cut déclaré qu'il ne voyait aucune objection à faire aux processions. D'un rapport lu au Conseil municipal de

Bordeaux, il résulte que les protestants de cette ville ont pris une attitude semblable. Done, dans ces deux villes, les cultes dissidents ne s'opposaient nullement aux processions. La municipalité de Bordeaux a réclamé, dans un ordre du jour, que la loi rélative aux processions soit appliquée tant qu'elle ne sera pas abrogée: celle de Marseille a persisté dans sa décision. Tout en s'inclinant devant les ordres de l'autorité-ordres en contradiction avec le sentiment public, qui froissent les sentiments, les traditions, intérêts de la population tout entière, — les catholiques de Marseille ont pensé qu'ils devaient protester contre cette oppression de leur liberté et, au nombre de Tlus de cinquante mille, ils sont allés vénérer la statue de N.-D. de la Garde, exposée sous le pérystile de son sanctuaire. Est-ce que si, à la suite des prohibitions du maire de Marseille, il survenait des désordres, l'administration supérieure n'en serait point responsable? Pourquoi alors M. Victor Lefranc ne casset-il pas l'arrêt du maire de Marseille, si le préfet des Bouches-du-Rhône n'a pas voulu ou osé le faire?